



EQUIT'Académie

CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES D'ALTERNANCES

TP animateur Equitation – Session 2023 / 2024

• **La structure**

1. **adhérente à la FFE**
2. **détentrice d'un Label FFE « Ecole Française d'Equitation »** délivré par la FFE *en cours de validité à la date de début de formation.*

• **Le tuteur :**

1. **détenteur d'une licence en cours de validité et d'un code examinateur actif**
2. **titulaire depuis deux ans minimum d'un diplôme de niveau IV** ou supérieur dans le champ de l'encadrement des activités équestres
3. **carte professionnelle** à jour
4. **activité à plein temps** dans la structure
5. **expérience** dans la fonction tutorale
6. **disponibilité et motivation** à s'engager dans l'accompagnement du stagiaire

• **Ressources techniques et pédagogiques :**

Infrastructures :

- manège(s)
- carrière(s)
- PTV, cross
- possibilités de sortir en extérieur

Matériel :

- pédagogique
- spécifique aux activités enseignées : attelage, CSO, Horse-ball, pony-games ...
- selles et harnachements adaptés, matériel pour le travail non monté
- moyen(s) de transport des équidés

Cavalerie diversifiée et adaptée aux activités pratiquées dans la structure :

- poneys et chevaux de toutes tailles, adaptés à l'initiation
- poneys et chevaux permettant les sorties en compétitions Poney et Club au minimum
- poneys et chevaux adaptés aux activités de tourisme équestre



EQUIT'Académie

- **Diversité, en adéquation avec la dominante préparée par le stagiaire :**

Des activités proposées par la structure

- cours
- promenades
- animations
- stages
- organisation de compétitions

Des publics accueillis

- nombre de licenciés significatifs
- tous niveaux de pratique